**Marchés publics de fournitures courantes ou de services**

**Ville de Marseille-Mairie de Marseille**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (C.C.T.P.)**

|  |
| --- |
| **Prestations de service en vue de la sensibilisation et de la prévention des conduites à risques chez les jeunes (2 lots)** |

Numéro de la consultation: 23\_3231

Procédure de passation: Marché à Procédure Adaptée

Service gestionnaire du marché:

**Service prévention de la délinquance Ville de Marseille**

**2 place François Mireur 13002 Marseille**

**TABLE DES MATIÈRES**

**0 .Définition et Lexique**

**ARTICLE 1 : PRÉSENTATION**

**1.1 : Contexte**

**1.2 : Objet du marché**

**1.3 : Les parties**

**ARTICLE 2 : OBJECTIF DES PRESTATIONS**

## **2.1 : Le contexte**

## **2.2 : Les objectifs**

## **ARTICLE 3 : DESCRIPTIF DES PRESTATIONS**

## **3.1** : **Le public**

**3.2 : Lieux d’exécution**

## **3.3 : Obligation du candidat**

**3.4 : Contenu de la prestation**

## **3.4 : Échéancier**

## **3.5 : Durée des prestations**

**ARTICLE 4 : MODALITÉS DE COMMANDE, D’EXÉCUTION ET DE SUIVI DES PRESTATIONS**

**Article 4.1 : Demandes de prestations**

**4.1.1 : Procédure classique**

**4.1.2 : Cas annulations de prestations**

**Article 4.2 : Modalités d’exécution**

**4.2.1 : Préalables au démarrage des prestations**

**4.2.2 : Matériel associé**

**Article 4.3 : Contrôle des prestations**

**ARTICLE 5 : LE PERSONNEL**

**Article 5.1 : Liste nominative du personnel et conditions d’affectation**

**5.1.1 : Avant le démarrage des prestations**

**5.1.2 : Pendant l’exécution des prestations**

**Article 5.2 Comportement du personnel**

**0 .Définition et Lexique**

Pour l'application du présent marché, les mots et expressions mentionnés ci-dessous sont définis comme suit :

**Le titulaire du marché** La société ou associations retenue pour l'exécution du marché.

**Le gestionnaire du marché** Service prévention de la délinquance SPD . de la Ville de Marseille en charge du suivi de l'exécution (commande, contrôle, admission des prestations,

 **CLSPDR**  Conseil Local de sécurité et de Prévention de la délinquance et de la radicalisation

**BPU B**ordereaux des **P**rix **U**nitaires

**ARTICLE 1 : PRÉSENTATION**

**1.1 Le contexte :**

Le terme de conduites à risque, appliqué aux jeunes générations, désigne une série de conduites disparates dont le trait commun consiste dans l’exposition de soi à une probabilité non négligeable de se blesser ou de mourir, de léser son avenir personnel, ou de mettre sa santé en péril.

Entre rites de passage et altération du goût de vivre, les conduites à risque aident les adolescents à acquérir leur autonomie mais mettent leur vie en danger. À l’heure où le suicide constitue la deuxième cause de décès des adolescents, il est nécessaire d’étudier ces conduites, afin d’en connaître les motivations individuelles, les manifestations, leurs effets, et en fin de compte leur dangerosité réelle.

Même si elles contribuent au développement de l’adolescent, les conduites à risque font l’objet de prévention car elles engendrent de lourdes conséquences sur la  [santé](https://fr.wikipedia.org/wiki/Sant%C3%A9) et le bien être des adolescents.

Les conduites à risque, sont *« des tentatives douloureuses de se mettre au monde »*. La tâche des parents, des travailleurs sociaux, des responsables politiques, des médecins, etc. n’est pas de les juger, mais de les comprendre et de s’efforcer, par l’échange, le dialogue, de les prévenir.

|  |
| --- |
| **LA PRÉVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES** |

**La prévention des conduites à risque repose sur les mesures d’information et d’éducation : des programmes de**[**prévention**](https://fr.wikipedia.org/wiki/Pr%C3%A9vention)**mis en place dans les collèges et les lycées.**

La politique de prévention des conduites addictives en milieu scolaire s’inscrit dans une continuité éducative tout au long de la scolarité, de l'école jusqu'au lycée, pour permettre à chaque jeune d’adopter des comportements responsables et faire des choix éclairés pour lui-même et pour les autres dans la perspective d’une citoyenneté active. Les actions éducatives mises en place favorisent le questionnement des élèves sur eux, sur leur jugement, sur leurs conduites et leurs alternatives,leurs croyances, idées ou convictions et leur fondement, et sur leurs informations, leur contenu et leurs sources.

La prévention passe par :

* des connaissances relatives aux effets des produits (tabac, alcool, cannabis...) sur leur santé et leur bien-être ainsi que sur la législation en vigueur ;
* le développement des compétences psychosociales, permettant notamment une mise à distance critique des stéréotypes et des pressions sociales poussant à la consommation ;
* des actions pédagogiques et éducatives s’inscrivant dans les parcours éducatifs, plus particulièrement le parcours éducatif de santé (PES) pour tous les élèves et le parcours citoyen en lien avec les enseignements disciplinaires et interdisciplinaires ;
* l'attention que chaque membre de l'équipe éducative porte aux élèves, et en particulier à ceux présentant des signes d’alerte ;
* les moyens donnés au jeune pour demander de l'aide, dans et hors de l’école.

Dans le premier degré, les enseignements permettent d’aborder, selon l’âge des élèves, le fonctionnement du corps humain et la santé, les actions bénéfiques ou nocives des comportements et le respect des principales règles d’hygiène de vie. Les temps consacrés à l’éducation à la santé et à la prévention des conduites addictives sont identifiés et intégrés aux enseignements.

Dans le second degré, les addictions et la lutte contre les conduites addictives sont également abordées dans le cadre des enseignements disciplinaires. Par exemple, dans les programmes de sciences de la vie et de la Terre, de prévention santé environnement (PSE) en enseignement professionnel qui comporte un volet relatif aux conduites addictives et leurs conséquences, les mesures préventives de la lutte contre les addictions, les mesures répressives associées ainsi que les structures d’accueil existantes.

Des dispositifs de terrain mettent en œuvre des actions de prévention et de promotion comme : [les Maisons des adolescents](https://fr.wikipedia.org/wiki/Maison_des_adolescents), [les Centres de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie](https://fr.wikipedia.org/wiki/Centre_de_soins%2C_d%27accompagnement_et_de_pr%C3%A9vention_en_addictologie), le [Fil Santé Jeunes](https://fr.wikipedia.org/wiki/Fil_Sant%C3%A9_Jeunes), l'A[ssociation Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie](https://fr.wikipedia.org/wiki/Association_nationale_de_pr%C3%A9vention_en_alcoologie_et_addictologie).

|  |
| --- |
| **LA COMMISSION DES MINEURS A MARSEILLE** |

C’est dans ce contexte et pour répondre à l’accroissement des comportements déviants et délictueux chez les jeunes, afin de prévenir les risques et protéger les jeunes marseillais des dangers, qu’une commission mineurs a été installée le 10 mars 2022 à Marseille sous la coprésidence de :

- Madame Zoubida MEGUENNI, Conseillère Municipale déléguée à la prévention des conduites à risque chez les jeunes et à la médiation sociale.

- Madame Dominique LAURENS, Procureure de la République près le tribunal judiciaire de Marseille.

**La commission mineurs s’inscrit dans le cadre du Conseil Local de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation de la ville de Marseille composé de toutes les institutions partenaires.**

 **-Tribunal Judiciaire de Marseille**

**-Parquet de Marseille**

**-Préfecture de police**

**-Préfecture à l’égalité des chances**

**- Éducation Nationale Inspection d’Académie .**

**- Conseil Départemental des Bouches du Rhône**

**- Métropole Aix Marseille Provence**

Objectif Général :  Cette commission a pour principal objectif de :

- Contribuer à la protection de la jeunesse, à prévenir les comportements déviants et délictueux chez les mineurs, établir des diagnostics de territoire et déployer des actions de prévention au plus près du terrain.

- Coordonner la réflexion  pour organiser au niveau  local un plan d'action  inter-institutionnel  commun sur trois thématiques relevant de la prévention des risques chez les jeunes .

* **la prévention de l'entrée des jeunes mineurs dans les trafics**
* **la prévention de la prostitution des mineurs**
* **la prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire**

Dans le cadre des groupes de travail de la commission mineurs des axes d'intervention et  programmes d'actions, sensibilisation, information, communication en prévention primaire à destination des jeunes sur des micro territoires déterminés.

|  |
| --- |
| **COMMISSION DES MINEURS PERSPECTIVES 2023 /2024** |

* **Poursuivre / dupliquer les actions de préventions locales mises en place a l’échelle des territoires** (théâtre forum/ journée de la prévention …)
* **Développer des actions de prévention et de sensibilisation de grande envergure pour toucher le plus possible de mineurs victimes** .
* **Affirmer les contre-discours et les cadres de la loi dans les établissements scolaires/porter la parole**
* **Travailler le plus en amont possible en prévention primaire.** Agir prévenir le plus tôt possible.

**1.2 : Objet du marché**

 Prestations de service en vue de la sensibilisation et la prévention des conduites à risques chez les jeunes (2 lots)

**Prévenir le plus tôt possible les jeunes des conduites à risque , des dangers des trafics de drogues mais aussi des comportements prostitutionnels . Agir pour informer , sensibiliser pour protéger.**

**2 LOTS :** Le présent marché concerne :

* **LOT 1**: Prestations de service en vue de la sensibilisation et de la prévention des comportements prostitutionnels
* **LOT 2**  : Prestations de service en vue de la sensibilisation et de la prévention de l’entrée des jeunes dans les trafics

Pour information, le budget maximum annuel alloué est 25 000€ H.T. par lot.

## **1.3 : Les parties**

* **Au sein du Service Prévention de la délinquance Ville de Marseille**

Le chargé de projet Prévention de la récidive et le responsable de division accompagnement des publics et territorialisation

* la gestion du marché
* Le contrôle des prestations
* **Au sein du titulaire du marché**
* Le titulaire du marché
* Le service comptable du titulaire du marché

**ARTICLE 2 : OBJECTIF DES PRESTATIONS**

## **2.1 :Le contexte**

**ENTRÉE DES JEUNES DANS LES TRAFICS DE STUPÉFIANTS**

Les jeunes fournissent les bataillons des « petites mains » des trafics de drogues. Les garçons sont les plus nombreux mais aussi les plus visibles car ils sont utilisés pour la vente. Mais des filles sont aussi concernées. Elles interviennent dans la vente de la « marchandise tombée du camion », des appareils électroménagers, des écrans plasmas, etc. Si elles participent au trafic de stupéfiants, c’est plus pour le transport (mule) ou pour le stockage et l’entrepôt (nourrice). Leur action est donc plus discrète.

Les études auprès des jeunes montrent que les causes les amenant au trafic sont multiples, chaque individu pouvant relever d’une ou plusieurs de ces raisons, avec des poids variables.

-C’est un moyen de développer un mode de socialisation alternatif, avec ses normes, ses valeurs.

-Entrer dans le trafic, c’est une forme de reconnaissance par les pairs et les clients.

-C’est aussi une façon de combler le vide de l’existence, de tromper son ennui, de conquérir une façon d’être cool.

-C’est une forme de jouissance que d’être reconnu par ses pairs, de sortir d’un anonymat pesant.

On peut aussi aider les parents par l’argent dont on dispose : on n’est plus une charge familiale mais un soutien.

-on devient un homme, on prend des risques, on n’a pas pas peur sans mesurer pour autant les risques.

La délinquance liée au trafic reste souvent taboue et difficile à aborder avec les jeunes.

Les trafics pour les mineurs sont incontestablement nuisibles pour leur santé mentale et physique. « Entrée dans les trafics est une activité éphémère, provisoire , à risques ce n’est pas un avenir, un métier »

**Les questions du sens de l’engagement des jeunes dans les trafics , de la légitimité de leur intervention sont centrales : comment agir avec ces jeunes sans déni des réalités (rôle de l’argent, omerta liée au trafic, prégnance du modèle d’identification offert par les dealers), en parvenant à occuper une place qui ne soit, à leurs yeux, ni celle du complice, ni celle de la « balance ».**

**COMPORTEMENT PROSTITUTIONNEL CHEZ LES JEUNES**

**Le questionnement autour de l'aide et accompagnement éducatifs des mineurs en situation de prostitution est fondamental .**

**7000 à 10 000 jeunes en France sont victimes de dispositifs prostitutionnels , ce chiffre est difficilement quantifiable . A Marseille il concernerait plus de 2000 mineurs en danger, avec une activité répréhensible par la loi, exponentielle inquiétante .**

La prostitution des mineurs  touche surtout des jeunes filles(adolescentes de 15 à 17 ans en moyenne), mais à Marseille des jeunes hommes originaires des pays du Maghreb et des jeunes filles originaires de la frange subsaharienne.

Les mineurs victimes sont :

* issus de tous les milieux sociaux, à Marseille localisés principalement en centre ville à la Gare Saint Charles et dans sa périphérie et dans les quartiers sensibles Nord et Sud liés au trafic de stupéfiants.
* dans des situations de vulnérabilité (grande précarité, carences affectives ou éducatives, ruptures familiales, violences intrafamiliales et/ou sexuelles non dénoncées…). 100 % des mineurs identifiés sur Marseille par les acteurs de terrain sont des mineurs ayant subis des violences sexuelles ou l’inceste.
* des mineurs souvent non accompagnés et étrangers même si les MNA sont à Marseille difficile à capter car mobiles et rattachés à des groupes sur fond de trafics de stupéfiants.
* dans un déni de statut de victime et une banalisation des faits (sauf lorsque des contraintes physiques ou psychologiques sont exercées ou un vol d'argent).

La prostitution, qui est une forme de violence, a des conséquences très importantes sur la santé globale des personnes qui en sont victimes**.** Lorsqu’il s’agit d’adolescents, les acteurs de l’accompagnement constatent bien souvent que l’exploitation sexuelle s’inscrit dans un continuum de violences diverses mêlant violences intrafamiliales précoces et violences sexuelles. Le fait d’avoir été directement ou indirectement confronté à de la violence ou de la maltraitance, quelle qu’en soit la forme et le lieu de commission de ces faits, peut constituer, on l’a vu, un facteur de vulnérabilité face au phénomène prostitutionnel.

## **2.2 : Les objectifs**

La présente consultation a pour objet d’ agir en prévention primaire, proposer un dispositif de prévention des risques chez les mineurs.

**Développer au travers d’outils comme le théâtre forum , des groupes de paroles animés par des professionnels, des ateliers prévention une sensibilisation auprès des jeunes sur les trafics de drogues et leurs méfaits et les dangers des comportements prostitutionnels chez les mineurs**. Travail éducatif sur la base d’une déconstruction des illusions du trafic et des réseaux de prostitution en abordant les parcours et processus d’entrée **des jeunes qui en sont victimes.**

**Le titulaire aura pour missions**

**- sensibiliser , et faire mieux connaître les deux phénomènes d’enrôlement des jeunes dans des systèmes illégaux , condamnable par la loi .**

**- prévenir , informer des mineurs sur des micro territoires déterminés**

**- renforcer le repérage à tous les niveaux.**

**- Favoriser l’expression sur ces sujets sensibles, améliorer les connaissances et définir un cadre méthodologique d’intervention susceptible d’étayer les acteurs tant du soin, du social que de l’éducatif en contact avec les jeunes et les familles.**

## **ARTICLE 3 : DESCRIPTIF DES PRESTATIONS**

**3. LES BÉNÉFICIAIRES** :

## **3.1 : Le public**

-Mineurs scolarisés pour le 1er degré en classe de CM1/CM2

-Mineurs scolarisés pour le second degré en classe de 6e , 5e , 4e et 3e .

- Mineurs , jeunes majeurs scolarisés en Lycées et Lycées professionnels

- Les équipes, enseignante, éducative et médico-sociale

**3.2 : Lieux d’exécution**

|  |  |
| --- | --- |
| **Établissements** | **adresses** |
| **COLLÈGE Vieux port** | 2 rue des Martegale 13002 MARSEILLE |
| **COLLÈGE Henri Wallon** | 18 traverse du Couvent 13014 MARSEILLE |
| **COLLÈGE Darius Milhaud** | 36 bd Armand 13012 MARSEILLE |
| **COLLÈGE Izzo** | 2 Place D’Espercieux 13002 MARSEILLE |
| **COLLÈGE Renoir** | 50 avenue saint Paul 13013 MARSEILLE |
| **COLLÈGE Barnier** | 269 bd Henri barnier13016 MARSEILLE |
| **COLLÈGE Les Caillols** | 66 rue de la Sariette 13012 MARSEILLE |
| **COLLÈGE Quinet** | 38 Rue du 141e Ria 13003 MARSEILLE |
| **COLLÈGE Germaine Tillion** | 26 avenue des Caillols 13012 MARSEILLE |
| **COLLÈGE Louis Armand** | 116 Rue Saint Jean du desert 13012 MARSEILLE |
| **COLLÈGE Marie Laurencin** | Traverse du Colonel 13014 MARSEILLE |
| **COLLÈGE Rostand** | 50 Avenue Saint Paul MARSEILLE |
| **ÉCOLE Air Bel** | Cité Air Bel , Chemain de la Maternelle 13011 MARSEILLE |
| **ÉCOLE Pomme Heckel** | 26 avenue du Dr Heckel 13011 MARSEILLE |
| **ÉCOLE Parette Mazenode** | 427 Bd Mireille Lauze 13011 MARSEILLE |
| **LYCÉE Victor Hugo** | 3 bd Gustace Desplaces 13003 MARSEILLE |
| **Centre Social AIR BEL** | 36 Rue de la pinèdes 13011 Marseille |
| **Centre social saint Mauront** | 77 rue Felix Pyat 13003 MARSEILLE |
| **Centre social CC0 VELTEN** | 16 Rue Bernard du Bois 13001 MARSEILLE |
| **Centre social les hauts de Mazargues** | 28 Avenue de la Marteline 13009 MARSEILLE |
| **Centre social la castellane** | 216 Bd Henri Barnier 130016 MARSEILLE |

## **3.3 :**  **Obligations du candidat**

 **LOT 1** : Prestations de service en vue de la sensibilisation et de la prévention des comportements prostitutionnels

Le candidat :

- Présentera un projet d’intervention de sensibilisation et de prévention des conduites à risque chez les mineurs en matière de comportements prostitutionnels.

- Mettra à disposition une équipe ( minimum deux personnes ) en vue d’animer un temps d’intervention de prévention de 1H30 comprenant 1h d’animation prévention et 30 minutes de temps de débat/ échange, d’information)

- Sera en capacité de prendre en charge 45 Séances de théâtre forum sur une période de 12 mois à compter de la notification d’attribution du marché .

- sera en capacité d’intervenir en milieu scolaire sur un format d’intervention réunissant deux classes soit un effectif moyen par groupe de 60 élèves )

- Accompagnera les équipes éducatives enseignantes mais aussi d’équipes médico-sociales Éducation Nationale sur les dangers , les risques encourus par les mineurs en étant enrôlé dans les trafics de stupéfiant.

- Interviendra sur 4 dates prédéfinies en amont (dés notification ) qui correspondent à des dates d’intervention dans des centres sociaux ou se dérouleront des journée de la prévention. le titulaire doit être présent sur ce calendrier des 4 dates hors cadre scolaire .

-participera à une réunion du groupe de travail entrée des jeunes dans les trafics de la commission mineurs.

- Justifiera de compétences et expériences reconnues dans le domaine et la maîtrise d’atelier de prévention des conduites à risques chez les jeunes (théâtre forum...).

**LOT 2  : Prestations de service en vue de la sensibilisation et de la prévention de l’entrée des jeunes dans les trafics**

Le candidat :

-Présentera un projet d’intervention de sensibilisation et de prévention des conduites à risque chez les mineurs en matière d’ entrée des jeunes dans les trafics

- Mettra a disposition une équipe ( minimum deux personnes ) en vue d’animer un temps d’intervention de prévention de 1H30 comprenant 1h d’animation prévention et 30 minutes de temps de débat/ échange, d’information)

- Sera en capacité de prendre en charge 45 Séances de théâtre forum sur une période de 12 mois à compter de la notification d’attribution du marché .

- Sera en capacité d’intervenir en milieu scolaire sur un format d’intervention réunissant deux classes soit un effectif moyen par groupe de 60 élèves )

-Proposera 20 interventions auprès des publics cibles dans chaque établissement scolaire et dans les structures sociales que fréquentent les jeunes concernés par l’expérimentation

- Accompagnera les équipes éducatives enseignantes mais aussi des équipes médico- sociales Éducation Nationale sur les dangers, les risques encourus par les mineurs.

- Mettra a disposition une équipe ( minimum deux personnes ) en vue d’animer un temps d’intervention de prévention de 1H30 comprenant 1h d’animation prévention et 30 minutes de temps de débat/ échange, d’information)

- Interviendra sur 4 dates prédéfinies en amont (dés notification ) qui correspondent à des dates d’intervention dans des centres sociaux ou se dérouleront des journées de la prévention. le titulaire doit être présent sur ce calendrier des 4 dates hors cadre scolaire .

- Participera à une réunion du groupe de travail prévention de la prostitution des mineurs de la commission mineurs.

- Proposera 20 interventions auprès des publics cibles dans chaque établissement scolaire et dans les structures sociales que fréquentent les jeunes concernés par l’expérimentation

**3.4 : Contenu de la prestation en amont**

- Participer à une réunion de travail en amont des séances avec le service prévention de la délinquance pour organiser et coordonner le travail .
- Élaborer 5 scénettes qui feront l’objet des séances de Théâtre forum . ( 5 scénettes entrée des jeunes dans les trafics / 5 scénettes sur la prostitution des mineurs ). Ces scénettes seront soumises à validation de la commission des mineurs du SPD Ville de Marseille .

- Envoyer à tous les établissements une fiche technique expliquant le dispositif théâtre Forum et les scénettes qui feront l’objet des séances de Théâtre forum

- Programmer les interventions avec les établissements scolaires.
- se rendre en fonction du calendrier établi sur les établissements scolaires pour réaliser et animer les prestations

**A chaque séances ( 45 au total)**

- Accueillir le public mineurs et enseignants et personnels autres ( médico-social, éducatifs, direction...)

- Animer les séances théâtres forum

- Animer les débats d’idées avec les élèves recentrer les idées essentielles de prévention

- Intégrer au débat les professionnels partenaires( PJJ/POLICE / JUSTICE / AIDE SOCIALE A L’ENFANCE ...) venus apporter leur expertise sur les sujets  abordés

**-Après la dernière intervention ,**

- Participer à une réunion bilan avec le service Prévention de la délinquance . Bilan général quantitatif et qualitatif du dispositif.

**3.5 Échéancier :**

12 mois à compter de la notification d’attribution du marché

**3.6 : Durée des prestations**

**Durée de la prestation 1h30 comprenant :**

**-1h d’animation prévention**

**- 30 minutes de temps de débat/ échange, d’information)**

**ARTICLE 4 : MODALITÉS DE DEMANDE, D’EXÉCUTION ET DE SUIVI DES PRESTATIONS**

**Article 4.1 : Demande de prestations**

**4.1.1 : Procédure classique**

Le gestionnaire du marché effectue les demandes de prestations par courriel au titulaire du marché sur les adresses de messagerie ad hoc.

**4.1.2 : Cas d’annulation de prestations**

En cas d’annulation d’une prestation du fait de nécessité de désistement d’un établissement scolaire. Le gestionnaire informe le titulaire de cette annulation minimum 7 jours ouvrés avant la prestation en vue d’une reprogrammation à la convenance du titulaire et l’établissement à une date ultérieure. Si l’annulation se fait après 7 jours, le gestionnaire du marché s’engage à régler la totalité de la prestation.

**Article 4.2 : Modalités d’exécution**

**4.2.1 : Préalables au démarrage des prestations**

1er temps .

L'équipe du service prévention de la délinquance entre en contact avec les établissements pour introduire le dispositif de prévention validé par la plus haute autorité hiérarchique de l’Éducation Nationale . Les chefs d’établissements concertent l' équipe éducative ,l' équipe de vie scolaire  et l' équipe medico sociale qui seront associées aux journées d'intervention . Ensemble ils valident l’accueil du dispositif de prévention et les modalités d’accueil ( Niveau de classe / nombre de classe / planification ).

2eme temps : dés notification au titulaire du marché prise de contact de ce dernier avec les établissements scolaires sélectionnés pour les interventions

Le titulaire entre en contact avec les chefs d'établissement concernés pour déterminer les modalités d'intervention et établir la planification . Définir les niveaux de classe retenu et le format des interventions. Proposer le dispositif de prévention à un niveau de classe complet .Ne pas oublier d'informerle SPD de l'organisation et planification,  pour que l'équipe puisse organiser la venue de partenaires de la commission mineurs impliqués dans ce dispositif et qui prendront part aux temps d'échange avec les élèves . ( Protection judiciaire de la jeunesse/ Parquet/ Conseil départemental/ métropole/...). La présence sera fonction des disponibilités des partenaires

3eme temps : Intervention dans les établissement **d**u titulaire e**n tant qu'expert**, qui reste indépendant et maître de l'organisation de ses interventions avec le concours de l’Éducation Nationale qui gère l'encadrement des mineurs . Le Service prévention de la délinquance sera présent à certaines séances . Ce dispositif doit bénéficier d'une procédure d'évaluation et de contrôle mise en place par les membres de la commission mineurs . Le titulaire est informé en amont des modalités d'évaluation mises en place.

**Article 4.3 : Contrôle des prestations**

Les contrôles réalisés sont de trois niveaux :

- Une réunion évaluation à mi parcours dans la réalisation des prestations

- Les contrôles de déroulement de certaines séances

- Le contrôle par le rendu d’un bilan final

Le service gestionnaire du marché procède régulièrement à des contrôles internes et inopinés qui feront, le cas échéant, l'objet de constats d'anomalies transmis au titulaire du marché et rappels à l’ordre. Ces constats d’anomalies feront l’objet de pénalités précisées au CCAP.

Suite aux contrôles effectués et après transmission du constat d’anomalies, il appartient au titulaire de mettre fin à ces manquements et/ou d’apporter des solutions correctives, les délais de correction seront mentionnés sur les constats par type d’anomalie.

**ARTICLE 5 : LE PERSONNEL**

* **Article 5.1 : Liste nominative du personnel et conditions d’affectation**

**5.1.1 : Avant le démarrage des prestations**

Le titulaire du marché s'engage à remettre au service gestionnaire du marché, avant le début d'exécution des prestations, une liste nominative du personnel affecté à l'exécution des prestations ainsi que le nom, la qualité et les coordonnées du personnel d'encadrement.

**5.1.2 : Pendant l’exécution des prestations**

En cas d'absence imprévisible ( arrêt maladie) il est exigé que le remplacement de l’ intervenant concerné soit effectué dans un délai maximal de 1 semaine. La continuité des prestations doit être impérativement assurée. Les identités des intervenants remplaçants doivent être communiquées au gestionnaire en amont.

Pour les périodes de congés scolaires le titulaire est autorisé à s’absenter à l’exception de 4 dates prédéfinies en amont (dés notification ) qui correspondent à des dates d’intervention dans des centres sociaux ou se dérouleront des journées de la prévention. le titulaire doit être présent sur ce calendrier de 4 dates hors cadre scolaire .

* **Article 5.2: Comportement du personnel**

Le titulaire du marché s'engage :

* à ce que son personnel  respecte les règles de confidentialité et de secret professionnel.
* à ce que son personnel observe une neutralité constante vis-à-vis des faits observés dans le cadre de l’exécution des prestations.
* à ce que son personnel ne divulgue, sous quelque forme que se soit, des informations, renseignements ou documents dont il aurait pu avoir connaissance à l’occasion de l’exécution des prestations.
* À ce que le personnel respecte le règlement intérieur des établissements scolaires et équipements sociaux ou il interviendra .